

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 24 février 2021

Délibération n° 2021 – 24/02/2021 – 8

Travaux de la commission FSDIE du 13 janvier 2021

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 4 février 2021

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 5 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les travaux de la commission FSDIE du 13 janvier 2021 concernant l'appel à projets « Soutien aux initiatives des associations étudiantes » de la Région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2021, pour les montants suivants :**

- Montant des charges prévisionnel : 177 860 €
- Co-financement des opérations à hauteur de 144 560 €
dont 115 960 € de financement propre aux associations et géré par elles-mêmes
dont 28 600 € financé par l'uB
- Financement Région demandé : 33 300 €

Dijon, le 25 février 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu de la commission FSDIE du 13 janvier 2021

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 13/01/2021,
9 h 15 par Teams
Compte-rendu

Membres

Présent.e.s : Ambre Adamiak, Liam Fontaine, France Herrscher, Alain Rauwel

Excusé.e.s : Karen Fiorentino, Véronique Lahaie, David Cousson

Excusé.e.s avec procuration : Léa Clouzot (procuration à Pauline Eyraud), Maxence Roulliat (procuration à France Herrscher)

Absent.e.s : Gwladys Bouillin, Léana Mc Carthy, Soline Pion

Associations représentatives :

Présentes : Adexpra (Valentine Leboucher), BEDAPS (Pauline Eyraud), ESN InsiDijon (Reda Belaiche), Génération Campus (Simon Barret), Parlement des étudiants (Jürgen Tylls, jusqu'à 10 h)

Excusées : AEAEGUD (Luca Di Filippo, avec procuration à Simon Barret)

Invitées : Emilie Bois et Chloé Durindel (PFVU)

La commission étudie aujourd'hui les projets d'associations étudiantes se positionnant dans le cadre de l'appel à projets « Soutien aux initiatives étudiantes » 2021 de la région Bourgogne Franche Comté.

Il lui faut d'une part examiner la demande de subvention FSDIE, et d'autre part étudier la pertinence en fonction de l'appel à projet et de classer les demandes destinées à la région Bourgogne Franche Comté qu'elle aura retenues.

3 dossiers ont été déposés.

--

Ambre Adamiak puis Emilie Bois expliquent en premier lieu le fonctionnement de l'appel à projets SIAE, les critères exprimés dans l'appel à projets et lors de la réunion organisée par la Région en décembre dernier.

Pour mémoire, jusqu'en 2017, la Région abondait le FSDIE à hauteur de 180'000 €. Depuis 2018, elle a changé de méthode de soutien et demande désormais que les établissements présentent des projets qui comprennent des projets associatifs, une fois par an, en répondant à l'appel à projets SIAE (« PAVE » en 2018). Elle souhaite avoir une vue plus précise sur le soutien qu'elle apporte aux associations étudiantes. Elle soutient donc les projets déposés par les établissements comprenant des actions initiées et conduits par des associations étudiantes et qu'ils soutiennent.

La région donne et reporte la responsabilité sur l'établissement, en particulier au niveau financier.

Le taux d'intervention maximum de la région s'élève à 50 % ; les autres 50 % doivent donc être financés par les fonds FSDIE et autres ressources des associations.

Les projets présentés doivent au préalable faire l'objet d'un soutien de l'établissement et c'est à l'établissement de choisir et classer les projets. C'est lui qui présente un projet comprenant des actions étudiantes qu'il aura donc choisis et classés.

Lors d'une réunion provoquée par le Conseil Régional en décembre, à destination des établissements d'enseignement supérieur, ont été soulignés les axes qui seront privilégiés : les actions en faveur de l'amélioration des conditions d'étude, de la réussite, de la vie des étudiants, et de l'accès aux études supérieures ; qui interviennent dans les champs de citoyenneté, culture, environnement, international, solidarité, vie des campus, actions inclusives, adaptation au contexte sanitaire.

Les points de vigilance seront : conformité avec les critères de sélection des projets, éligibilité des dépenses (calendrier et nature), envergure du projet (nombre d'étudiants concernés, irrigation du territoire, si le projet concerne plusieurs établissements, plusieurs sites ou plusieurs disciplines), caractère innovant, objectifs de développement durable (ODD), contribution aux priorités du Schéma directeur régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), envergure et management du projet.

Les critères et la notation par la région sont précisés dans l'appel à projets.

Cet appel à projets est donc exigeant, tant par les critères et le fonctionnement, que sur l'étude du bilan après réalisation, comme ont pu le constater nos services lors des bilans des années précédentes à retourner. C'est cette étape qui détermine si la 2^e partie de la subvention est versée ou non, voire si un remboursement est exigé.

Ambre Adamiak indique qu'elle prépare un courrier pour exprimer les difficultés qu'engendre le fonctionnement de cet appel à projets, et que d'autres volets des appels à projets de la Région présentent aussi d'ailleurs.

Elle envisage aussi une prise contact avec d'autres établissements pour savoir comment eux gèrent cet appel à projets.

Emilie Bois souligne que le travail exigeant demandé dans le cadre de cet appel à projets permet aux associations et aux étudiants engagés de se former à la réponse à des appels à projets, la gestion de projet, sur la construction, la réalisation, l'établissement de bilan financier et qualitatif, et d'acquérir des compétences qui pourront être mobilisées ou valorisées dans leur parcours professionnel.

Il est indiqué par ailleurs que le PFVU accompagne les associations dans les étapes de prévisionnel et de réalisation du bilan, notamment par des rendez-vous dès l'annonce de l'attribution de la subvention de la région pour bien préciser notamment les attentes et les points de vigilance à satisfaire.

Comme c'est l'établissement qui dépose un projet global et non les associations, auprès de la Région, il faut donc une cohérence, un projet qui regroupe les actions retenues.

Le mail envoyé aux associations de l'uB précisait, en plus des critères, exigences, et période à privilégier, la thématique retenue, puisque cette année un fil directeur a été arrêté, celui du "**développement ou maintien de la solidarité, cohésion entre étudiants**". Il est en effet nécessaire d'avoir une cohérence dans les différentes actions que comprendra le dossier que déposera l'université, d'où le souhait que les associations s'inscrivent dans la thématique arrêtée.

Il y a donc une stratégie et une étude très précise à mener.

D'ailleurs, il y aura, après la commission un travail de rédaction (argumentaire et budget) à réaliser pour le dépôt auprès de la Région qui explicitera notamment cette cohérence.

Concrètement, l'éligibilité et l'étude de la conformité lors du bilan portent notamment sur :

- la période de réalisation des dépenses, calendaires par rapport aux dates, du dépôt sur la plateforme 26/02 -> 31/12 N+1, donc 2022 cette année
- leur nature,
- leur conformité par rapport au projet qui avait été validé,
- mais aussi la conformité des documents justificatifs (factures régulières et bilan financier par ex), ce qui est valable plus largement d'ailleurs, pour les associations.

Les subventions de la Région sont de l'argent public, il est normal qu'il y ait une justification précise et conforme à fournir, et bien sûr, plus largement le respect des règles comptables par exemple. Les associations devront aussi faire attention à la conformité des documents justificatifs. Cela est indiqué aux associations régulièrement.

Dans les premières années, nous avons connu des difficultés de visibilité sur certains points d'exigence sur le bilan qui furent communiqués a posteriori par la Région mais qui sont mieux définis maintenant, dès l'émission de l'appel à projets et que l'on peut donc anticiper, ce qui nous permet d'ailleurs d'alerter et d'accompagner mieux les associations.

Calendrier

- Après la commission FSDIE de ce jour, c'est la CFVU du 04/02/21 et enfin le CA du 24/02/21 qui viseront les décisions et le classement arrêté par la commission.
- Le dossier doit être saisi le 26/02/21 au plus tard sur la plateforme dédiée de la Région.
- La décision du Conseil Régional devrait être communiquée en juin.
- Ensuite est établie la convention entre région et établissement, avant le versement de la 1^e partie de la subvention globale à l'établissement, qui reversera ensuite à son tour aux associations après validation du CA et établissement des conventions avec les associations concernées

Le reversement aux associations ne devrait donc pas intervenir avant la fin de l'année 2021.

C'est aussi pour cela, et pour ne pas mettre en difficulté les associations, qu'il était préconisé que les projets aient lieu plutôt lors de l'année universitaire prochaine.

Rappelons que la période des projets peut courir jusqu'au 31/12/2022.

La commission passe ensuite à l'étude des 3 projets déposés. Le détail des avis rendus figure dans le tableau et ci-dessous.

Un sac sur le dos – Participation au 4L Trophy 2021

Les plus grosses dépenses sont hors de la période éligible puisqu'elles sont déjà réalisées (voiture et carte grise déjà payées, inscription au raid faite le 25/01/20, donc depuis plus d'un an).

Ces frais inéligibles représentent la moitié des dépenses donc l'assiette éligible est bien plus restreinte que le total présenté. Il reste les frais de déplacement, de bouche et de logement. La nature de ces dépenses ne semble pas pertinente dans le cadre de cet appel à projets et de ses attendus.

La voiture a été achetée par un particulier, pas par l'association, l'assurance aussi est supportée et adressée à un particulier, pas à l'association (d'où l'attestation sur l'honneur).

Par ailleurs, il y a certes un objectif de solidarité tout à fait louable, mais pas en direction des étudiants, ou destiné au monde universitaire, comme attendu par la Région.

Puis, on ne trouve pas de correspondance avec les ODD et le SRESRI.

Ensuite, le raid aura lieu en avril 2021. La décision de la Région ne sera rendue qu'en juin, donc ils partiraient sans connaître la décision et avec le risque de ne pas recevoir la somme escomptée et être alors en difficulté financière.

Trop d'éléments apparaissent non éligibles pour la région, le projet est trop fragile et trop peu en adéquation avec l'appel à projets pour une présentation au SIAE 2021.

Concernant le fonds FSDIE, la commission vote favorablement à l'attribution de la subvention forfaitaire de 600 €.

Concernant le SIAE : Ambre Adamiak souligne que le classement est demandé par la Région ; ce ne sera pas un jugement de la part des membres de la commission, mais un choix sur celui ou ceux qui répondent le mieux aux critères d'éligibilité établis dans l'appel à projets.

Il y a déjà peu de dossiers, nous devons être d'autant plus attentifs à respecter l'appel à projets, ses critères et son cahier des charges. Il en va aussi de la crédibilité de l'uB auprès de la Région.

La commission espère que le projet pourra malgré tout aboutir car il est sympathique, honorable, avec un beau dossier visuel et de réels efforts de la part de l'association, notamment pour la recherche de soutien financier.

Chloé Durindel a échangé avec les membres du bureau de l'association et indique qu'ils ont conscience des fragilités, de l'inexpérience en matière de justificatifs et en fonctionnement comptable notamment.

Adexpra

Le dossier est conséquent, complet et solide. C'est la 3^e année que l'association se positionne dans le cadre de cet appel à projets. Le projet présente à la fois l'activité tout au long de l'année, et met l'accent sur ses projets nouveaux que Radio Dijon Campus souhaite développer.

Elle poursuit et développe ce qu'elle réalise déjà, notamment :

- Participation à la formation d'étudiants et de jeunes, à l'acquisition de compétences et d'expérience des bénévoles, stagiaires et services civiques notamment, valorisation de l'uB, de la recherche, des actions de associations étudiantes ;
- Participation à l'éducation à la citoyenneté des étudiants et des jeunes, lutte contre les discriminations et pour l'inclusion et la diversité (dans les programmes, dans le fonctionnement et la gouvernance), relais des actions de solidarité étudiante ;

- Rayonnement des campus et de leurs activités et actualités au sein de la région et au-delà par ex par la diffusion de programmes sur le réseau Radio Campus et France Culture conférences ;
- Collaborations et actions culturelles avec structures et artistes bourguignons et franc-comtois.

Tout en innovant, ce que permettra le soutien financier sollicité, par ex :

- Propositions culturelles innovantes, sous des formes accessibles malgré les confinements, mettant en valeur des artistes de toute la région Bourgogne Franche-Comté ;
- Développement d'un accès encore plus large, pour tous les étudiants des campus de Bourgogne Franche-Comté et au-delà, par la diffusion en numérique et le développement d'une application, permettant une adéquation avec les modes de vie et d'écoute des étudiants, et la continuité des programmes malgré les confinements et les empêchements. Cela qui permet le décroisement des territoires.
- Renforcement de l'attractivité du territoire, de ses acteurs culturels et universitaires par des formes nouvelles d'événements et de programmes.

Les dépenses non éligibles trouvent un financement autre que la Région.

Pour mémoire, l'association est conventionnée avec l'uB, et son importance dans la vie universitaire n'est plus à démontrer.

La proposition est retenue pour être soumise à la Région dans le projet de l'uB.

FEBIA

Cette action avait été étudiée en commission FSDIE le 02/12/20 qui avait voté favorablement à l'attribution d'une subvention de 3'600 €. Cet avis doit être visé par la CFVU du 04/02 puis le CA du 24/02/21.

C'est une belle action, qui répond à un besoin des étudiants, d'autant plus en ce moment.

L'action correspond tout à fait aux ODD, au SRESRI et au fil rouge de l'uB.

Le dossier présente bien l'origine du projet qui prend appui sur une première expérience dont bénéficiaient les étudiants en Sciences de santé, et un projet des étudiants d'Agrosup Dijon.

Il concerne donc des étudiants de 2 établissements, uB et Agrosup, et de plusieurs sites géographiques, Dijon et le Creusot à ce jour. Il répond donc bien à l'attente de la Région à ce sujet.

On retrouve aussi des ODD : soutien de la production locale, bio, et en circuits courts ; accès à une alimentation variée, fraîche et de qualité aux étudiants ; santé et bien-être, réduction des inégalités consommation et production responsables, lutte contre le réchauffement climatique et préservation des écosystèmes (circuit court, production bio).

L'association prévoit aussi des actions autour des distributions comme des visites de l'exploitation maraîchère, la mise à disposition de recettes...

Dans l'intérêt de l'association, se pose la question suivante : s'agit-il d'abonnement ou d'achat de panier à panier, chaque semaine ? L'équilibre financier est en jeu.

On note que la pérennité est déjà envisagée, par la formation prévue des prochains membres et par la recherche d'autres ressources financières.

Les subventions sollicitées cette année pourraient soutenir le développement de ce projet qui prévoit d'ores et déjà sa pérennité par la formation des futurs bénévoles qui seront en charge de sa poursuite, et la diversification des sources de financement.

L'action a commencé le 04/01/21, il faudra donc faire attention à la période d'éligibilité des dépenses au moment du bilan si elle est retenue par la Région. L'association en est avertie.

L'action semble tout à fait pertinente, en rapport avec les attendus de la Région et la thématique définie par Ambre Adamiak. Elle est donc retenue.

Classement

Le projet d'Un sac sur le dos est écarté. Il y a donc à classer les deux projets retenus, Adexpra et la FEBIA. NB : Valentine Leboucher (Adexpra) et Maxence Roulliat ne peuvent pas prendre part à ce vote, puisque leur association respective est concernée.

Les projets sont tous deux de qualité, il est difficile de faire un classement. Il ne s'agira pas de jugement de valeur, mais de « stratégie ».

Après vote, la commission retient le classement suivant :

1- FEBIA et 2- Adexpra

Il semble en effet judicieux de placer en 1^{er} le projet des paniers de légumes de la FEBIA qui est nouveau. Ce classement met en avant l'innovation du projet de la FEBIA, le soutien à la situation quotidienne des étudiants, très difficile actuellement, la concordance avec les ODD, le soutien à l'impulsion de ce projet nouveau, et l'engagement de l'uB sur des points en tout premier plan des intérêts communs et des intérêts politiques.

La confiance, et le soutien total à Adexpra sont à nouveau exprimés en séance.

Après avoir remercié les membres pour leur participation et les échanges fructueux, ainsi qu'Emilie Bois et Chloé Durindel pour leur participation et les précisions apportées en séance, Ambre Adamiak lève la séance à 11 h 20.

**Appel à projets Région Bourgogne Franche-Comté "SIAE" 2021
Classement des projets retenus par l'uB**

Détail des projets						Soutien		Demande SIAE	
N°dossier	Nom de l'association	Nom de l'action	Date de dépôt	Date de début de l'action	Date de fin de l'action	Montant des charges prévisionnel	Subvention FSDIE uB accordée	Montant de la subvention SIAE 2021 sollicité	Classement
20201202-32	FEBIA	Panier de légumes étudiants	03/01/2021	04/01/2021	17/12/2021	43 800,00 €	3 600 €	8 300 €	1
2021-02	ADEXPRA Radio Dijon Campus	Radio Dijon Campus, un acteur culturel vecteur de connaissances	18/12/2020	01/03/2021	31/12/2021	134 060,00 €	25 000 €	25 000 €	2
Total		2				177 860,00 €	28 600 €	33 300 €	

Montant des charges prévisionnel modifié [après la CFVU du 4/02/2021](#)

Aucune modification sur subvention FSDIE uB accordée / subvention SIAE sollicité